



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/734
16 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Points 116 et 40 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

LA SITUATION EN AMÉRIQUE CENTRALE : PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT D'UNE
PAIX FERME ET DURABLE ET PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA STRUCTURATION
D'UNE RÉGION DE PAIX, DE LIBERTÉ, DE DÉMOCRATIE ET DE DÉVELOPPEMENT

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/51/L.58

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Igor V. GOUMENNY (Ukraine)

1. À sa 44e séance, le 15 décembre 1996, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/51/L.58 présenté par le Secrétaire général (A/C.5/51/42). Le rapport pertinent du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par son Président (voir A/C.5/51/SR.44).
2. On trouvera dans le compte rendu analytique de la séance (A/C.5/51/SR.44) les déclarations et observations formulées lors de l'examen de ce point par la Commission.

DÉCISION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé de porter à la connaissance de l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/51/L.58, il faudrait ouvrir un crédit additionnel d'un montant de 408 700 dollars pour 1997 au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales). En outre, il faudrait inscrire un crédit additionnel de 68 200 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), qui serait compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Ces montants seraient examinés par l'Assemblée générale dans le cadre de l'ouverture des crédits révisés pour l'exercice biennal 1996-1997.
